

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté N°A-2021/1, Madame le maire de Saint-Genest-sur-Roselle a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune, du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 31 mars 2021 inclus. Monsieur Jean-Marc VIARRE, retraité de La Poste, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Limoges.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public en mairie de SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE, pendant la durée de l'enquête, du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 31 mars 2021 aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra prendre connaissance du dossier, également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-par-communes/](http://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-par-communes/) et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE, 5 rue du 19 mars 1962 (87260).

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [plu\\_enquete\\_saint-genest@orange.fr](mailto:plu_enquete_saint-genest@orange.fr).

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le 1<sup>er</sup> mars 2021 de 14 heures à 17 heures,
- le 9 mars 2021 de 14 heures à 17 heures,
- le 19 mars 2021 de 14 heures à 17 heures,
- le 27 mars 2021 de 9 heures à 12 heures,
- le 31 mars 2021 de 15 heures à 18 heures.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site internet [www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-par-communes/](http://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-par-communes/)

À l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Madame Fabienne PICAUDOU, secrétaire de mairie et de Monsieur Gilbert DELANOTTE, adjoint au maire, à la mairie de SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE.

**Les dispositions concernant les mesures barrières et la distanciation seront appliquées.**

Le Maire, Jacqueline LHOMME LEOMENT